



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 15.03.2019

Numéro de publication: BH02-0000000587

Canton: VD

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38,
1510 Moudon

Sommation selon l'art. 153 ORC, Fédération Internationale des Communautés Juives

Fédération Internationale des Communautés Juives
CHE-115.145.748
Avenue de la Gare 20
1003 Lausanne

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 14.04.2019

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud
Rue Grenade 38, Postfach: 198, 1510 Moudon
1510 Moudon